



# Grille d'auto-évaluation organisation générale - suivi

Cette grille fait partie d'un ensemble de grilles d'auto-évaluation (5 grilles thématiques + grille de synthèse) qui constitue un guide optionnel, qui ne peut être utilisé pour autre chose que pour piloter au mieux l'établissement. L'utilisation de ces grilles n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée. Cet ensemble de grilles intègre des grilles déjà existantes produites par les ISST du MAA. Ce sont des documents évolutifs, qui pourront donc faire l'objet de mises à jour ou de modifications.

## PREAMBULE

Pour la rédaction de cette fiche, l'hypothèse retenue est celle d'une évolution active de la situation épidémiologique et la nécessité de rester vigilant pour limiter le brassage des apprenants. Les mesures de prévention sociales doivent être maintenues : gestes barrières, lavage des mains, distanciation, aération et nettoyage.

L'infection par le virus est principalement transmise selon trois modes : une transmission directe par un contact étroit par exposition à des gouttelettes, une transmission aéroportée par exposition à des gouttelettes plus fines qui peuvent rester en suspension dans l'air, une transmission par contact cutané vers le visage.

Le virus ne peut pas se répliquer en dehors des tissus de leur hôte et ne peut pas se multiplier dans l'environnement. Le virus persiste jusqu'à 3 heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu aqueux mais avec une diminution rapide de sa virulence.

## GRILLE D'AUTO-EVALUATION ORGANISATION GENERALE-SUIVI

Pour remplir la grille, noter votre score dans la colonne de droite, le total obtenu vous indiquera la couleur dans laquelle se situe votre établissement.

### Calcul du SCORE

Sous-totaux : Vert 0 – 1, Orange 2 - 3, rouge 4

Total : Vert 0 – 5, Orange 6 - 13, rouge 14 – 18

Couleurs sous-totaux ou totaux :

**Vert** : ouverture possible

**Orange** : amendements nécessaires

**Rouge** : pas d'ouverture

	0 (le plus favorable)	1	2 (le plus défavorable)	Note
<b>Instance et acteurs</b>				
Instance de dialogue	<i>Réunion CoHS/CSE ou spécifique Covid-19</i>	<i>Organisation de réunions informelles spécifique Covid-19</i>	<i>Aucune réunion CoHS/CSE depuis a rentrée scolaire, aucune réunion spécifique Covid-19</i>	
Acteurs	<i>Référent Covid-19 nommé et formé, mobilisation de l'assistant de prévention et du personnel infirmier</i>	<i>Pas de référent Covid-19 nommé, assistant de prévention et personnel infirmier mobilisés</i>	<i>Pas de référent Covid-19 nommé, pas d'assistant de prévention pas de personnel infirmier</i>	
Sous total du thème instance et acteurs				= somme
<b>Evaluation des risques – mesures et suivi</b>				
Evaluation des risques- suivi	<i>Une évaluation des risques a été réalisée avec mise en place de mesures de prévention, introduction dans le DUERP Mise en place d'un dispositif de suivi des mesures de prévention avec Retex, présenté en CoHS/CSE Eventuels ajustements mis en œuvre</i>	<i>Une évaluation des risques a été réalisée avec mise en place de mesures de prévention, pas d'introduction dans le DUERP</i>	<i>Pas d'évaluation de risques Des mesures de préventions sont mises en place  Aucun suivi de mise en place des mesures de prévention Aucun Retex</i>	
Personnes à risques particuliers	<i>Prise en compte des personnes vulnérables, prise en compte des personnes en situation de handicap Mise en place de mesures spécifiques</i>		<i>Absence de Prise en compte des personnes vulnérables, Absence de prise en compte des personnes en situation de handicap</i>	
Télétravail en tant que mesure de prévention sanitaire	<i>Les activités télé-travaillables sont identifiées ET un planning d'organisation du télétravail est mis en place</i>		<i>Aucune identification des activités télé-travaillables n'est réalisée</i>	
Sous total thème évaluation des risques				= somme

	0 (le plus favorable)	1	2 (le plus défavorable)	Note
<b>Formation - information</b>				
Formation	<i>Mise en place d'un dispositif de formation des personnels et des apprenants avec suivi Formation Savoir réagir face aux risques pour la vie scolaire et Covi-19 : comprendre pour agir pour tous, par exemple</i>	<i>Mise en place d'un dispositif de formation des personnels et des apprenants sans suivi</i>	<i>Absence d'un dispositif de formation des personnels et des apprenants sans suivi</i>	
Information - communication	<i>Mise en place d'une campagne d'affichage et de distribution de documents sur les mesures de prévention et les procédures Information sur l'outil TousCaps</i>	<i>Campagne de communication sur les mesures de prévention limitée à Internet</i>	<i>Aucune communication</i>	
Sous-total thème formation - information				= somme
<b>Organisation prise en charge des cas</b>				
Equipements	<i>Approvisionnement et mise à disposition de masques grand public cat 1 (filtration &gt; à 90%) ensemble personnel + masques spécifiques (handicap, infirmerie, SST)</i>		<i>Approvisionnement et mise à disposition de masques grand public cat 1 (filtration &gt; à 90%) ensemble personnel Pas de masque spécifique prévu (type masque inclusif par exemple)</i>	
Protocole de prise en charge de cas symptomatiques	<i>Mise en place d'un protocole (Isolement, prise en charge, recherche des signes de gravité...) y compris à l'internat Matrice d'analyse des cas contacts à risque</i>		<i>Pas de protocole défini pour la gestion des cas symptomatiques et analyse des cas contacts</i>	
Sous-total thème prise en charge des cas				= somme
<b>TOTAL</b>				=Somme globale

## ORGANISATION INFIRMERIE

- Voir fiche infirmerie.

## MASQUES

Le port d'un masque est obligatoire pour l'ensemble des personnes (personnels, apprenants, intervenants...) dans les espaces clos et les espaces extérieurs. Il s'agit soit d'un masque grand public de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%), soit d'un masque de type chirurgical. Il est associé au respect d'une distance physique d'au moins 1 mètre entre les personnes, de l'hygiène des mains, des gestes barrières et de la gestion des flux. Les masques grand public sont reconnaissables à l'un ou l'autre des deux logos le spécifiant, qui doit obligatoirement figurer sur l'emballage ou sur la notice.



## SOURCES

- Protocole sanitaire en vigueur pour les établissements d'enseignement agricole
- Avis du HCSP du 17 septembre 2020 complémentaire à l'avis du 9 septembre 2020 sur les stratégies de prévention de la diffusion du virus SARS-CoV-2 en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et en milieu scolaire
- Avis du HCSP du 14, 18 et 20 janvier 2021 relatifs aux mesures de contrôle et de prévention de la diffusion des nouveaux variants du SARS-COV-2

## AVERTISSEMENT

Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cette fiche, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques. Ces recommandations pourront être révisées en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.